

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et vie syndicale / Compte rendu du Comité exécutif fédéral du 13 juin 2023 **p.2/**
ANI du 15 mai 2023 sur la branche ATPM **p.3** / Tract : «Le salaire c'est essentiel !» **p.4**

l'agenda



SECRÉTARIAT FÉDÉRAL ÉLARGI
Le 27 JUIN 2023

CHSIC
Le 28 JUIN 2023

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de la FNIC CGT**
Le 5 SEPTEMBRE 2023

Réunions paritaires à venir

28/06	Chimie : CPPNI
28/06	Pétrole : CPNE
29/06	Plasturgie : CMPNI
30/06	Pétrole : négociations Salaires
03/07	Officines : CPPNI
05/07	Laboratoires de Biologie Médicale Extrahospitaliers
06/07	Pétrole : CPPNI RPPO QVT/AIDANTS
06/07	Pétrole : CPPNI RPPO HANDICAP
11/07	Industrie Pharma : CPNEIS
20/07	Industrie Pharma : CPPNI

Droits et libertés

Consultation du CSE sur la situation économique et financière de l'entreprise

Dans son arrêt n°650, Pourvoi n° 21-23.393 du 1^{er} juin 2023, la Chambre sociale de la Cour de cassation vient préciser le cadre de la mission de l'expert désigné :

Sur la temporalité : l'expertise ne peut porter que sur l'année qui fait l'objet de la consultation et les 2 années précédentes.

L'expert-comptable en charge de l'expertise a accès aux mêmes documents que le Commissaire aux comptes de l'entreprise.

La mission d'expertise pour l'examen de la situation économique et financière de l'entreprise pouvait porter sur la situation et le rôle de cette entreprise au sein d'un groupe, de sorte qu'en l'espèce, la lettre de mission peut préciser que l'expert-comptable traitera en particulier de la situation du groupe auquel l'entreprise appartient.

Les chiffres

6 milliards d'euros,
c'est le montant de la fraude
aux prestations sociales.
Une goutte d'eau comparée aux →

Orga et vie syndicale

L'état d'orga CoGéTise au 31 mai, affiche un retard de 865 FNI et 19 794 timbres ce qui représente environ 82 syndicats qui n'ont rien réglé pour 2022.

Malgré de nombreuses communications et publications envoyées aux syndicats depuis plusieurs mois, nous ne pouvons que constater l'absence de prise en compte sérieuse par ces syndicats de la situation pour régulariser leur reversement de cotisation, ou nous tenir informés de leur situation.

L'absence, ou le retard de reversement, par des directions de syndicats, est un manque de respect de ses syndiqués et des structures de la CGT.

Concernant la syndicalisation sur l'année 2022, ce sont 1 087 nouveaux syndiqués qui ont rejoint notre Fédération au 31 mai 2022, mais dans le même temps nous avons toujours 865 FNI en retard sur le même exercice.

Le constat est clair, Camarades, nous réalisons des adhésions mais ça n'est pas suffisant, car notre panier est percé !! Chaque année, nous progressons sur le nombre de nouveaux adhérents, mais faute de reversement des cotisations de certains syndicats, cette progression reste hypothétique.

Rappelons que le paiement de la cotisation syndicale est le premier acte militant des syndiqués.

→ 100 milliards d'euros,
montant de la fraude fiscale des
entreprises, dont 20 milliards pour
la fraude aux cotisations
sociales, notamment le travail non
déclaré avec des revenus
non déclarés.

Actualité fédérale



DU COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL du 13 JUIN 2023

La situation internationale oscille entre bataille des peuples et guerre des impérialismes. Nos sociétés capitalistes sont en crise économique et démocratique. Constat partagé sur la mobilisation contre la réforme des retraites. Si le niveau du nombre de manifestants était historiquement élevé, notre but est-il de «réussir» les manifestations ou bien, objectif complètement différent, d'obtenir satisfaction sur la revendication alors même que les décrets d'application de la loi commencent à tomber, alors même que le gouvernement continue la destruction de nos conquises ? Débattre avec nos adversaires de classe en l'absence de tout rapport de force est une faute politique majeure. L'échec de la bataille des retraites oblige à revoir la stratégie confédérale du syndicalisme rassemblé qui a limité les grèves reproductibles.

Pour les Camarades, notre mobilisation est bien sûr la satisfaction de nos revendications. Continuer la mobilisation sur les salaires, avec notre revendication de l'échelle mobile indexée sur l'inflation et la pénibilité au travail avec ses 2 composantes de la prévention et de la réparation afin d'aider les syndicats dans leur construction des accords sur les départs anticipés. Est venu dans le débat le besoin de connaître les accords existants et ainsi de les recevoir pour les partager.

En conséquence, le CEF décide d'une campagne "salaires-pénibilité" visant à la mobilisation des salariés sur ces sujets.

Une journée d'étude ainsi qu'une expression de la FNIC sont demandées sur les (PFAS) Perfluorés, polluants éternels que l'on retrouve dans l'eau, l'air et les sols, dans le département du Rhône.

Suite à la mise en cause de la FSM par la tribune pendant le Congrès confédéral, la FNIC, avec les autres Orgas de la CGT affiliées à la FSM, ont sollicité sa direction. Une rencontre est demandée le plus rapidement possible.

Orga/renforcement

Nous sommes toujours en progression : + 141 % de syndiqués sur les 5 premiers mois 2023 par rapport à la même période de 2022, qui était déjà en progression sur 2021. Organiser le module de l'accueil de nos syndiqués est essentiel pour leur engagement futur syndical afin de mobiliser au plus près des postes de travail.

Le travail fait depuis la dernière réunion d'avril du CEF, nous amène à 82 syndicats en cotisations non reversées aux structures.

Solidarité pendant un conflit

L'échange nous a amenés à débattre sur la stratégie des luttes, à l'issue de la bataille des retraites.

Comme toujours, la Fédération honorera ses engagements sur les demandes de solidarité qui lui parviennent. Le débat montre des conceptions de la solidarité et des pratiques différentes selon les syndicats. Là où ces pratiques visent à assurer le recouvrement de tout ou partie des salaires perdus, les syndicats s'assurent d'organiser les caisses de grève en local. Au-delà, la Fédération sera toujours présente pour mettre les moyens nécessaires afin de soutenir les luttes.

43^{ème} Congrès fédéral - mars 2024

Pour notre 43^{ème} Congrès fédéral qui se tiendra du 25 au 29 mars 2024, plusieurs sites potentiels existent. Le CEF se déterminera cet été par mail car nous n'avons pas encore toutes les informations (devis). Le rétro planning a été adopté. 4 thèmes ont été proposés :

1. **Salaire, paiement de la force de travail.**
2. **Retraite, protection sociale.**
3. **Quelle fédération en territoire ?**
4. **Articulation industrie/environnement.**

Formation Syndicale

Sur le 1^{er} semestre, 6 formations pour 80 stagiaires au total se sont tenues dans 5 lieux différents.

Divers

- ⇒ Pas de stand FNIC-UD 13 cette année à la fête de l'Huma.
- ⇒ Gilles Hellier est élu au SFE en remplacement de Sylviane Moulia (UFR).
- ⇒ Le renforcement du COFICT est nécessaire au regard des enjeux du salariat.

ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 15 MAI 2023 SUR LA BRANCHE AT/MP : LE RETOUR DU DIALOGUE SOCIAL AU DETRIMENT DES TRAVAILLEURS ?

■ Cet accord a été signé par la **C**onfédération **G**énérale du **T**ravail après une consultation expéditive des Fédérations et des Unions Départementales. Cette signature, apposée à côté de celle du Medef, interroge tant ce texte vient valider des reculs et les habituelles manipulations patronales. Au passage, notons les nombreuses références de cet ANI à son prédécesseur du 9 décembre 2020 pourtant non signé par une Confédération qui se cherche apparemment une cohérence.

Si la branche AT/MP est excédentaire, c'est principalement par la sous-déclaration et la sous-reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il faut souligner qu'en 2021, la commission d'évaluation de la sous-déclaration des AT/MP a estimé que la branche maladie débourse chaque année entre 1.2 et 2.1 milliards d'euros à la place de la branche AT/MP. Aucune mesure concrète dans cet ANI ne vient lutter contre ce désastre !

Les fonds de la Branche AT/MP doivent être principalement dédiés aux rentes des victimes mais, là encore, aucune avancée vers une augmentation de celles-ci. Il est au contraire poliment rappelé « *qu'accompagner les entreprises, ... les offres de service, ... adaptées à leur attente ...* » est la voie à suivre, comprendre : il faut augmenter les subventions aux patrons !

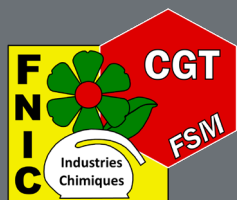
Cet ANI est aussi la consécration de la fameuse « culture de prévention » et la disparation de l'obligation de supprimer les risques dans les entreprises. La mauvaise prévention des risques professionnels trouverait donc son origine dans un manque de culture, valable aussi bien pour le patron que pour le travailleur,

rien à voir donc avec la négation même des risques par les tauliers, la réduction des effectifs, des budgets, l'atomisation des collectifs de travail par la sous-traitance et la précarité.

Le texte grave dans le marbre la mainmise du patronat sur le futur conseil d'administration de la branche en systématisant la présidence par ce dernier. Il rejette notre revendication de réparation intégrale pour les victimes en sacralisant le discours éculé sur la réparation forfaitaire, même en cas de faute inexcusable, ce qui ne sécurise que les tauliers !

Les maigres avancées contenues dans cet ANI ne pesaient certainement pas le poids de la signature CGT, à moins de croire aux vagues promesses de recrutement de contrôleurs et d'ingénieurs CARSAT dans un contexte où l'Etat néolibéral détermine les moyens octroyés aux caisses de la Sécu. Ou encore que la baisse du taux d'incapacité permanente de 25 à 20 %, pour qu'une maladie professionnelle hors tableau puisse être reconnue par un C2RMP, soit la panacée pour les victimes aux prises avec le médecin-conseil tout puissant.

Pour la FNIC-CGT, il est consternant que la Confédération ait approuvé cet ANI qui, sous couvert de faire plus pour la prévention, vise surtout à reverser toujours plus de cotisations AT/MP aux entreprises ! Ces dernières se verront donc toujours plus subventionnées pour respecter le Code du travail et le Code de la Sécurité sociale. À quand la subvention aux automobilistes pour respecter le Code de la route ?



Le SALAIRE c'est ESSENTIEL !

La loi portant sur la réforme des retraites a été promulguée et déjà les premiers décrets commencent à sortir, en premier celui qui reporte l'âge de départ.

Macron et son gouvernement ont détourné les principes de la Constitution, qui se devait d'être un rempart de protection de notre démocratie, contre l'avis du peuple et contre l'intérêt général.

Pour autant, même adoptée, notre première revendication restant le retrait de cette loi, nous devons nous organiser pour lutter contre ses effets, à commencer par ses effets néfastes sur les montants des pensions.

Alors que depuis plusieurs mois nous subissons les effets d'une inflation galopante, l'indice officiel étant de plus de 5 % en 2022 et près de 6 % sur 12 mois, nous constatons, toutes et tous, que l'augmentation réelle des prix, sur les produits de première nécessité, de consommation courante et les dépenses contraintes (loyer, gaz, électricité, etc.) sont bien supérieures, atteignant des taux de 15 voire 20 %.

Pendant ce temps, alors que les profits ne cessent d'augmenter avec des records de versements de dividendes, nos salaires restent stables (ou ont une faible augmentation) actant, de fait, une baisse de pouvoir d'achat conséquente et une régression salariale.

Aujourd'hui, les familles n'en sont plus à acheter les produits de premier prix, mais se restreignent sur leur consommation, y compris sur l'alimentaire. 42 % des plus précaires (gagnant le SMIC ou moins) déclarent devoir sacrifier un repas par jour.

Dans ce contexte, l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux devient une urgence et une nécessité.

La revendication de la FNIC CGT de remettre en place l'échelle mobile des salaires, pensions et minima sociaux, c'est-à-dire une augmentation automatique en fonction de l'augmentation des prix, trouve toute sa légitimité dans la situation économique actuelle.

Dans nos entreprises, nous devons déclencher en urgence des négociations de salaires pour regagner du pouvoir d'achat qui nous permettra de vivre dignement.

N'oublions pas que à chaque fois que nous gagnons du salaire, nous gagnons du pouvoir d'achat immédiat, mais nous défendons, protégeons et améliorons aussi notre protection sociale (santé, retraite) par les cotisations sociales et les droits y afférents : c'est le salaire socialisé.

En augmentant les salaires immédiatement, c'est aussi notre avenir que nous défendons !

ENGAGEONS dès maintenant le débat dans les entreprises, les services entre les salariés et les syndicats CGT, et construisons le rapport de force POUR IMPOSER DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES MAINTENANT.

**Pour défendre notre présent et préparer notre avenir :
LE SALAIRE C'EST ESSENTIEL !**

**⇒ PAS DE SALAIRE DE BASE NI DE PENSION INFÉRIEURS
AU SMIC CGT DE 2 000 EUROS !**